

Synthèse des REGLES de PUBLICITE pour les bénéficiaires du dispositif LEADER

Pourquoi communiquer sur le co-financement européen

L'Union européenne accompagne le développement des territoires des Etats membres via le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). A travers ce fond, l'Europe investit dans des projets locaux et concrets au profit des citoyens et améliorant leur quotidien.

La publicité de l'aide européenne apportée à votre opération fait partie intégrante des obligations contractuelles et elle doit être appliquée correctement tout au long de la vie de votre opération.

Elle permet de rendre votre projet plus visible en lui donnant une dimension régionale et européenne.

Les mentions devant figurer sur le support

« Intitulé de l'opération » est cofinancé par le fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales



Y ajouter également votre logo

Les principes de bases

- Visibilité : bien en évidence et visible par tous.
- Proportionnalité : les actions de communication sont proportionnelles aux financements
- Adaptabilité : selon le type d'investissements soutenus (physiques ou immatériels)

Les seuils

< 50 000€ : sur tous les supports pertinents (courrier, mail, brochures, affiches, site internet, ...)

>50 000€ : ajouter 1 plaque format A2 (minimum) dont 25% est dédié aux co-financements européens

La publicité doit être visible pendant 5 ans

Kit de publicité complet disponible auprès de l'équipe technique GAL et sur le site europe-en-picardie.eu

